



Plan de formation cariste

Catégorie : R4 | chariots télescopiques

Version 1.1.2026

1. Informations générales

Cette formation a pour but d'apporter les connaissances théoriques et pratiques sur l'utilisation sécuritaire du chariot élévateur télescopique de catégorie R4, afin que l'utilisateur comprenne les risques liés à l'engin, et puisse l'utiliser de manière adéquate afin de garantir sa propre sécurité et celle des autres.

2. Public cible

Ce cours est proposé en trois formats, dont la durée varie en fonction de l'expérience pratique du participant :

Cours intensif <i>formation accélérée</i>	Cours de base	Complément R4
Durée : 2 jours	Durée : 4 jours	Durée : 1 jour
<p>Le cours intensif est destiné aux personnes disposant d'une expérience avérée dans la conduite d'engins mobiles. Cette formation, plus courte que la formation de base de 4 jours, est conçue pour les professionnels ayant déjà acquis des compétences pratiques, mais ne possédant pas encore de certification conforme à la directive. Selon la directive CFST 6518, cette formation s'adresse notamment aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conducteurs de machines de chantier • Conducteurs de grues mobiles (catégorie A) • Chauffeurs de camions • Machinistes dans le domaine agricole • Caristes expérimentés sans attestation de formation 	<p>Le cours de base est destiné aux personnes sans ou avec peu d'expérience pratique dans la conduite d'engins mobiles, ou ayant des difficultés de compréhension de la langue française.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Employé amené à utiliser des chariots élévateurs • Futur cariste • Toute personne souhaitant travailler dans le domaine de la logistique / industrie avec des chariots élévateurs 	<p>Prérequis : être titulaire d'une attestation de formation cariste de catégorie R (R1 ou R2 ou R3), délivrée par un organisme de formation audité SUVA et conforme aux prescriptions de la directive CFST n° 6518.</p>

3. Prérequis des participants

- ✓ **Age minimal : 18 ans** (exception dès 15 ans selon Art. 4 OLT 5)
- ✓ **Condition physique** : le candidat doit disposer d'une bonne acuité visuelle et auditive, d'une mobilité corporelle ainsi que d'une bonne capacité de réaction. En cas de doute sur un handicap, un examen par des spécialistes est recommandé.
- ✓ **Compétences personnelles** : compréhension des contextes techniques et physiques, comportement fiable, responsable et prudent.
- ✓ **Compétences linguistiques** : la compréhension de la langue française de façon auditive ainsi qu'un minimum de connaissance dans la lecture de celle-ci sont nécessaires. Les candidats dont les compétences linguistiques sont trop faibles auront besoin d'un soutien supplémentaire pour leur formation, la durée de formation devra donc être augmentée.
- ✓ **Variante « Cours intensif » : expérience avérée dans l'utilisation d'engins mobiles.** Professionnels expérimentés, tels que les conducteurs de machines de chantier, les conducteurs de grues mobiles (catégorie A), les chauffeurs de camions et machinistes (agriculture), les caristes sans attestation de formation.
- ✓ **Variante « Cours complément R4 d'une journée » : être titulaire d'une attestation de formation cariste de catégorie R (R1 ou R2 ou R3), délivrée par un organisme de formation audité SUVA et conforme aux prescriptions de la directive CFST n° 6518.**

4. Compétences visées

Les opérateurs doivent être formés de manière à connaître les dangers liés à l'utilisation du chariot de manutention, et les moyens de les prévenir. Ils doivent être capable de les utiliser sans se mettre en danger ou mettre en danger des tiers, conformément aux directives du fabricant, aux directives internes, et aux directives SUVA.

5. Participants

Le nombre maximum de participants par journée de formation est limité à 6 personnes par formateur pour la pratique, et à 18 participants par formateur pour la partie théorique.

6. Matériel pédagogique

Chaque participant reçoit lors de cette formation :

Cours intensif ou de base (dès 2 jours)	Complément R4 (1 journée)
- Support de cours « Module de base » - Support de cours « Complément R4 »	- Support de cours « Complément R4 »

7. Stratégie pédagogique

L'enseignement proposé s'appuie sur des principes pédagogiques reconnus et combine plusieurs approches : cours magistraux et travaux en groupe, travail individuel et en sous-groupes, apports théoriques, mises en pratique, analyses de situations, observations, échanges, discussions et évaluations.

8. Organisation et exécution des examens

Une évaluation sommative, **à la fois théorique et pratique**, est réalisée en fin de formation. Les examens théoriques et pratiques sont organisés et corrigés par les formateurs de SWISSécurité.

Condition de réussite : les évaluations théorique et pratique doivent être acquises pour l'obtention de l'attestation de formation - conformément aux exigences de la directive CFST n° 6518.

- Evaluations réussies : obtention de l'attestation de formation cariste (*selon catégories*)
- Evaluations échouées : aucune attestation ne sera délivrée

9. Attestation

Une attestation de formation sous forme de carte de crédit est délivrée à l'issue du cours, sous réserve de réussite aux évaluations pratiques et théoriques. Les catégories R sont auditée SUVA selon CFST n°6518.

Validité de l'attestation : Nos formations n'ont pas de date d'expiration, cependant selon l'art. 6 OPA (*Ordonnance sur la prévention des accidents*), il est recommandé de faire des cours de répétitions : « [...] Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail ; elles doivent être répétées si nécessaire. »

10. Conditions Générales

Les conditions générales applicables à cette formation sont celles en vigueur sur le site www.swissecurite.ch, qui font foi pour toute inscription. En s'inscrivant, le participant ou l'entreprise reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et les accepter sans réserve.

11. Clause de désistement / Annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit. Des frais peuvent s'appliquer selon les délais d'annulation (cf. conditions générales swissecurite.ch).

12. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu dès l'inscription en ligne, ou dès l'envoi de la convocation en cas d'inscription par e-mail ou téléphone. Toute inscription/participation au cours implique l'acceptation des conditions générales.

Màj : janvier 2026

SWISSécurité & Formation Sàrl
La direction